



Équipement hiver : quelle dimension ?

Est-il possible, pour un équipement hiver, d'équiper son véhicule avec des pneus de dimensions différentes de celles d'origine ?

Il est possible de monter des pneus hiver (comportant le marquage « M+S » et éventuellement le pictogramme 3PMSF) dont la dimension est inférieure à la monte d'origine du véhicule si les conditions suivantes sont réunies :

- le pneu hiver monté n'est pas inférieur en largeur de plus de 2 tailles (e.g. 145 au lieu de 165, 195 au lieu de 215) ;
- l'indice de charge du pneumatique monté est supérieur ou égal à celui de la monte d'origine;
- la monte d'origine est équivalente (au sens de notre tableau « Equivalences dimensionnelles » consultable sur le site) à la monte hiver concernée. C'est d'ailleurs le seul cas où notre tableau se lit de droite à gauche (du diamètre de jante le plus grand vers le plus petit).

Il importe de bien vérifier sur le flanc du pneumatique que le marquage "M+S" (et éventuellement le pictogramme 3PMSF) soit présent sinon cette conversion ne serait pas recevable lors du passage du véhicule au contrôle technique.

Référence : recommandation technique RT 02 révision 8 (CT2013-48) de l'Utac/Otc sur le contrôle de la correspondance dimensionnelle des pneumatiques.